

IV. *Lettre du P. Tolomas à M. Dalember.*

Monsieur,

On vous a prévenu contre moi; j'en suis également surpris et affligé; mais l'opinion que j'ai de votre équité m'engage à vous adresser à vous-même la justification du discours latin que j'ai prononcé pour la défense des collèges attaqués dans l'Encyclopédie. Devois-je imaginer qu'on pût me faire un crime du choix d'un sujet si convenable au lieu et au temps où je parlois? Je ne me suis aucunement écarté, dans cet acte public, de la modération qu'on doit observer dans le cas même de la défense la plus légitime: aussi, à la première nouvelle de quelques plaintes contre mon discours, je me hâtai de le déposer entre les mains de M. le Prévôt des marchands, qui y avait assisté à la tête du consulat: tant je suis convaincu de mon innocence, tant elle m'inspire de sécurité! Et comment, d'ailleurs, aurois-je pu débiter des personnalités offensantes, ou quoi que ce soit d'injurieux contre vous, Monsieur, qui ne m'êtes connu que par vos ouvrages et par la haute réputation qu'ils vous ont acquise?

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

TOLOMAS, *Jésuite.*

Lyon, le 25 février 1755.

V. *Lettre de M. Dalember à M. Bourgelat, écuyer du roi (1).*

Je suis bien étonné, Monsieur, d'apprendre qu'on vous attribue, je ne sais pour quelle raison, la lettre que j'ai écrite

(1) Bourgelat (Claude), fondateur des écoles vétérinaires en France, né à Lyon, vers 1712, mort le 3 janvier 1779. Voyez sa *Notice*, par M. Grogner; Lyon, 1825, in-8°, et par M. Thiébaud de Berneaud, dans la *Revue du Lyonnais*, tome I, pages 133 et suiv.

à la Société de Lyon le 30 janvier dernier. Il était, ce me semble, naturel de penser qu'ayant été outragé publiquement, j'en porterois mes plaintes à la compagnie littéraire qui compte encore aujourd'hui l'agresseur parmi ses membres ; mais sans doute les mêmes qui se croient permis de soutenir que je n'ai point été insulté, après l'avoir entendu, se croient permis, à plus forte raison, de soutenir que je n'ai point écrit à la société, parce qu'elles ne m'ont pas vu écrire. Pour moi, Monsieur, qui fais toutes mes actions tête levée, qui n'ai et ne veux avoir de tort avec personne, et qui ne crois pas qu'après des injures atroces qui ont soulevé toute une ville, on doive en être quitte pour nier les faits, je ne dois point souffrir que ni vous ni personne soyez traités de faussaires à mon occasion, même avec si peu de vraisemblance. Si mes plaintes eussent été supposées, j'aurois sans doute répondu à ce que l'Académie m'a fait écrire par son secrétaire : mon silence doit lui prouver que ma lettre étoit de moi, et que je me crois désormais quitte de tout envers elle. J'ai écrit ces jours passés à M. Soufflot, pour lui demander justice : il a dû envoyer ma lettre au secrétaire de la société, et lui écrire en même temps tout ce qu'il pense de la conduite qu'on a tenue à mon égard. M. Montucla, que j'ai vu et à qui j'ai parlé très-vivement sur toute cette affaire, doit avoir écrit, de son côté, à M. Mathon. Je me flatte, Monsieur, qu'après toutes ces preuves de la réalité de ma lettre, et après des démarches si publiques, si mesurées et si justes, on voudra bien, si on l'ose, se plaindre de moi et non pas de vous. Je n'aurois jamais cru, sans cet événement, qu'en Europe, au milieu du 18^e siècle qui n'est pas un siècle de barbarie, et dans une des premières villes de France, pleine de citoyens polis et éclairés, il pût y avoir une compagnie littéraire qui autorisât chacun de ses membres à outrager, de la manière la plus indigne, un homme de lettres qui n'a jamais insulté qui que ce soit, et qui même dans l'article *Collège*, objet ou prétexte de tant d'injures, a soigneusement

ménagé les personnes, en attaquant les abus. Si on a cru que je ne méritois moi-même aucun égard, j'en méritois au moins par les Académies vraiment responsables auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, et peut être aussi par les bienfaits dont un roi philosophe vient tout récemment de m'honorer.

Dans ces circonstances, je vous prie de nouveau et vous conjure, Monsieur, pour votre intérêt et pour le mien, de rendre cette lettre publique par la voie que vous jugerez la plus convenable. Je vous prie aussi de vouloir bien rendre publiques en même temps et par la même voie, ma lettre à la Société, sa réponse et celle des deux Jésuites. Ceux qui ont assisté à l'insulte jugeront la réparation. Je dois au moins ce procédé aux dignes membres de la Société de Lyon, qui, n'ayant pu me faire rendre justice et ne voulant point attester que la harangue qu'ils ont entendue ne contenait rien d'injurieux, ont pris le parti de se retirer. Ma reconnaissance pour eux doit être d'autant plus grande, que je n'ai l'honneur d'en connaître aucun, et qu'assurément leur démarche n'a point été mendrée de ma part. Je vous prie de les assurer que, comme j'oublie les bienfaits encore moins que les injures, je ne laisserai échapper aucune occasion de leur donner des marques de mes sentiments et de mon estime.

J'ai l'honneur d'être, avec toute la considération et toute l'amitié possible, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DALEMBERT.

A Paris, le 17 mars.